

#EN PRATIQUE

Luttons contre l'ambrosie !

Par ses actions de sensibilisation et l'intervention de ses équipes sur le terrain, le Département participe à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui sont considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité. Certaines d'entre elles peuvent également avoir un effet néfaste sur la santé humaine : c'est le cas de l'ambrosie. Voici quelques règles et gestes simples pour participer vous aussi à limiter son expansion en Savoie.

— Comment reconnaître l'ambrosie à feuille d'armoïse ?

Originaire d'Amérique du Nord, c'est une espèce herbacée annuelle qui se caractérise par :

- une feuille très découpée verte sur les deux faces ;
- des tiges velues qui deviennent rougeâtres ;
- des fleurs jaunâtres en épis qui donnent de nombreuses graines en fin d'été ;
- une propagation prioritairement sur les terrains mis à nu et perturbés (chantiers, bords de routes, etc.).

— Pourquoi lutter contre son expansion ?

L'ambrosie représente une triple menace :

- sur la santé : ses pollens provoquent de fortes réactions allergiques et y être exposé(e) de façon répétée favorise l'apparition de réactions chez les personnes auparavant indemnes ;
- sur l'activité agricole : l'espèce colonise les champs et les prés, entraînant une perte de rendements pour les productions qui les occupent ;
- sur la biodiversité : elle concurrence les espèces locales.

— Quels sont les bons réflexes pour limiter son expansion ?

- Ne laissez pas vos terrains nus et replantez le plus rapidement possible pour éviter son apparition.
- Soyez vigilants si vous utilisez des mélanges de graines pour oiseaux et surveillez son apparition notamment sous les mangeoires, car ces mélanges peuvent être contaminés.
- Si l'ambrosie se développe chez vous, arrachez-la à la main avant le développement des pollens (juillet-août). Si elle est en fleurs, évitez de l'approcher et intervenez rapidement quand la fleur est passée.
- Si vous croisez quelques pieds lors de vos promenades au-delà de chez vous, n'hésitez pas à l'arracher.
- N'hésitez pas à effectuer un signalement : www.signalement-ambrosie.fr

La lutte contre l'ambrosie est une obligation réglementaire qui s'applique à tous (propriétaires, locataires, gestionnaires...).



Retrouvez les fiches complètes, infos utiles et mesures à adopter pour 12 espèces exotiques envahissantes pour lesquelles le Département a conçu des fiches pratiques.



Toutes les informations en ligne sur savoie.fr/Rubrique
À l'essentiel